

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



## AR Prefecture

016-211601208-20220706-D202254-DE  
Reçu le 07/07/2022  
Publié le 07/07/2022

Délibération : L' an deux mille vingt deux, le mercredi 7 juillet à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire  
D\_2022-5-4 Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Date de convocation du Conseil : 27 juin 2022

Présents : 17

**Présents** : Mesdames Chantal BLAINEAU, Cécile DESCLAUX, Isabelle DUBOIS6DUMÉE, Véronique LANOË-MALLIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Cécile PRUDHOMME, Amandine ROULAUD, Christine SCHWARTZWEBER, Anne-Marie TERRADE, Messieurs Jean Paul BOSSARD, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Patrick GRENIER, Vincent MORA, Yannick MOREAU, Rémi SARRAT, Jean-Pierre TRANCHET

Votants : 18

### **Pouvoirs** :

Madame CORBIN Manitraritiana a donné pouvoir Jean Paul BOSSARD

**Objet** : Convention avec GrandAngoulême pour la fourniture de repas à l'école élémentaire de Dirac

**Excusé(s)** : Madame CORBIN Manitraritiana

**Absent(s)** : Monsieur GAUTIER Laurent

**Secrétaire de Séance** : Mesdames DESCLAUX Cécile et ROULAUD Amandine

Madame le Maire explique avoir sollicité les services de GrandAngoulême pour un soutien portant sur la fabrication de repas pour la période du 27 juin au 4 juillet 2022.

Le service préparation de repas du restaurant scolaire de l'école de Dirac ne peut plus fonctionner. La responsable étant en congé pour invalidité temporaire suite à un accident de travail survenu le 20 juin 2022 et son assistante en congé maladie prolongé depuis le 4 mars 2022.

Ce soutien portera sur la fabrication de repas pour les enfants de l'école élémentaire de Dirac qui se fera à la cuisine centrale de l'Alvéole

Ce partenariat fait l'objet d'une convention entre la commune de Dirac et GrandAngoulême qui en définit les modalités et les obligations respectives de l'ensemble des parties concernées et les conditions financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** de la conclusion d'une convention entre la Commune de Dirac et GrandAngoulême,

**AUTORISE** Madame le Maire, à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier

**Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Madame Le Maire  
Anne-Marie TERRADE

Emis le 6/07/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 7/07/2022

